



## Mes charges sont trop élevées

Par **roumy23**, le **24/11/2011 à 16:16**

Bonjour, rn rn rn j'ai remarque que je payais trop de charges, car quand le syndic est venu sur mon compteur pour relevé il y avais 357 m3. Ma propriétaire et moi nous sommes d'accord que c'est trop. rn rn non ma changer mon compteur le 31/10/11 à ce jour je suis a 4m3, je ne veux plus paye mes charges, j'ai déjà donner 300 euros. rn rn comment je peux faire pour que le syndic admette l'erreur et si je ne paye pas à ma propriétaire qu'est ce qui peux se passé? rn rn merci d'avance pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **24/11/2011 à 18:36**

bonjour, si votre facture d'eau est tres nettement plus élevée qu l'an dernier c'est ue vous avez eu une fuite ou visiblement un problème de compteur. Il existe une loi ui permet qui vous permet de faire une réclamation, votre facture devrait etre ramner (je crois c'est à vérifier) au maximum au double de celle de l'année précédente, cordialement

Par **mimi493**, le **25/11/2011 à 00:55**

LRAR au bailleur pour contester le montant de la régularisation des charges, et qu'à défaut vous saisissez le tribunal d'instance